

Archives départementales du Doubs

Série M

Sous-série 8 M, Commerce

(1800-1940)

Récolement

**Patricia Guyard,
conservateur - adjointe**

octobre 1999

Remarques préliminaires

Par leur sujet économique, la nature de leurs dossiers, les imbrications auxquelles ils donnent lieu et la nécessité d'en compléter les informations auprès des mêmes autres fonds, les sous-séries 8 M et 9 M méritent d'être présentées simultanément.

La sous-série 8 M est consacrée à l'organisation générale du commerce et du tourisme dans le département, la sous-série 9 M à l'industrie. Le cadre de classement de 1965 indique peu de types de dossiers différents pour les deux sous-séries dans des domaines où, au moins jusqu'au début du XX^e s., l'Etat intervient peu et où l'initiative privée l'emporte.

Les organismes consulaires et consultatifs sont en effet, dès le début du XIX^e s., les relais ou plutôt les délégataires des ministères chargés du commerce et de l'industrie pour assurer une coordination des initiatives privées en vue du développement commercial et industriel, et aussi pour fournir au préfet les éléments de base d'information et des synthèses sur les questions de politique ou de législation dans les domaines commerciaux et industriels. Le fonds de la préfecture sur ces organismes concerne leur création, l'élection ou la désignation de leurs membres et leur organisation ; il ne permet hélas guère de connaître leurs activités de façon continue dans le Doubs puisqu'aucune série un tant soit peu consistante de rapports ou de p.-v. de séances de ces organismes n'y a été repérée lors du récolement, sinon 20 ans de comptes-rendus de travaux de la chambre de commerce et d'industrie du Doubs...

La répartition des dossiers des diverses chambres entre les sous-séries 8 et 9 M, telle qu'elle est indiquée dans le cadre de classement de 1965, est formelle et embarrassante car elle s'appuie davantage sur la dénomination de ces organismes que sur leurs actions réelles et la profession de leurs membres. Ainsi sont placés en 8 M les papiers relatifs à l'organisation de la chambre de commerce de Besançon, dont les membres sont les plus grands industriels du département, dont les préoccupations sont tournées vers le développement de l'industrie, et peu vers la commercialisation sinon internationale et industrielle, et qui recense l'immense majorité des données industrielles du département pour la Préfecture, ce qui est évoqué plus loin.

La partie consacrée au commerce international est fort maigre, les affaires relevant, dans le principe, de l'action gouvernementale d'une part, des douanes d'autre part. Il est à noter toute fois que les rapports du préfet sur l'industrie comme le commerce sont apparemment muets en la matière. Quant au tourisme, qui constitue théoriquement l'une des parties du 8 M, force est de constater, au terme du récolement, l'absence totale de dossier sur le sujet ; le recours au 4 M, réglementation de l'hôtellerie dont les dossiers sont infimes, ne comblera aucunement cette lacune.

L'industrie et l'artisanat ont fait l'objet de mesures incitatives et d'aides en vue de leurs développement. On notera ainsi l'intérêt des dossiers d'expositions industrielles internationales, nationales ou régionales dont le cadre de classement de 1965 n'avait pas prévu l'emplacement dans la sous-série 9 M où ces dossiers trouvent naturellement place.

Dans la partie réglementaire des sous-séries 8 et 9 M, les affaires directement traitées en matière commerciale par la Préfecture ressortissent au contrôle et à la réglementation des conditions et des lieux de transit des marchandises, des appareils de mesure, et de la vente enfin sur la place publique ; elles concernent également le contrôle de l'exercice de certaines professions bancaires et commerciales. De fait, cette partie de la sous-série 8 M doit être complétée par les statistiques commerciales d'une part et les dossiers de mercuriales et du ravitaillement civil de la population placés, conformément à la circulaire de 1965, en 6 M. En fait, une grande part du contrôle de l'établissement des marchés et des entrepôts relève du souci constant d'assurer à la population un ravitaillement équilibré et mesuré dans les prix et d'organiser l'écoulement régulier de la production ; la séparation des dossiers entre le 6 M, ravitaillement et mercuriales, et 8 M, commerce est donc peu justifiée. La sous-série 4 M contient, quant à elle, les documents ayant trait à la police des marchés.

Le contrôle réglementaire des activités industrielles ne génère pas de nombreux dossiers. Le dépôt de brevet d'invention est en soi une mesure de protection, non de contrôle d'un principe de fabrication. La préfecture est par contre l'un des destinataires, avec les tribunaux de commerce, des bilans financiers des sociétés depuis 1824 et exerce un contrôle également d'ordre plutôt financier et général sur l'activité des Sociétés anonymes. Effet du non respect par les entreprises de la réglementation assez légère en ce domaine ou de la destruction passée de la majorité de ces documents, on constate qu'un volume très faible de ce type d'informations a été trouvé en série M. L'essentiel concerne la Compagnie des forges d'Audincourt. On signale en complément de cette partie sur la réglementation des activités industrielles, que les dossiers d'établissements dangereux et insalubres, qui ont leur place en sous-série 5 M, apportent notamment des renseignements dans le domaine de la sécurité, des conditions de travail et de l'hygiène des entreprises.

Une place à part a été faite à l'industrie horlogère, en particulier à cause de l'imbrication des interventions réglementaires, d'incitation et d'information des institutions privées et publiques oeuvrant localement pour le développement de cette industrie majeure dans le département et de la lutte contre la concurrence et la fraude. Sans doute à cause de leurs activités principalement liées à l'horlogerie dans le Doubs, avaient été cotés en série M les dossiers relatifs aux bureaux de garantie des matières et ouvrages en or et en argent ; ces dossiers seront replacés en sous-série 4 P, contributions indirectes, conformément au cadre de classement de 1965. Il demeure que leur consultation est fort utile pour connaître la production horlogère dans le département puisque, notamment, des états des montres en or et en argent poinçonnées par les bureaux de garantie étaient périodiquement envoyés à la Préfecture.

La Préfecture centralise les renseignements sur la situation commerciale du département pour son usage et afin d'en informer les ministères du commerce et de l'industrie. Les éléments commerciaux sont fournis par les sous-préfectures, les magasins généraux, les courtiers tandis que les renseignements industriels le sont plutôt par les organismes consulaires¹. Un seul dossier annuel d'information est finalement constitué en préfecture pour ces deux domaines où les données industrielles sont prépondérantes ; pour cette dernière raison, ces dossiers sont placés en 9 M, quoique le corps en soit constitué principalement par des rapports de la chambre de commerce. L'abondance de renseignements ponctuels sur la marche des entreprises fait regretter les lacunes de cette série de dossiers.

Par ailleurs, on consultera avec profit les statistiques industrielles contenues dans la sous-série 6 M. La situation de la main-d'œuvre sera appréhendée à travers les dossiers de la sous-série 10 M tandis que sont consultables de rares fonds privés d'entreprises donnés aux Archives du Doubs (dont celui de la Compagnie des Forges d'Audincourt ou encore des tissages et filatures Japy à Audincourt également).

Dans les sous-séries 8 et 9 M existe enfin une partie consacrée aux écoles professionnelles qui n'est pas l'équivalent cependant de la partie enseignement de la sous-série 7 M consacrée à l'agriculture. En effet, ces écoles techniques, dont on conserve ici seulement quelques dossiers de présentation, de condition d'entrée et de bourses, ont certes joué un rôle indéniable dans la qualification professionnelle de leurs élèves et étudiants et dans le développement des branches commerciales et industrielles où ces derniers ont exercés ; mais elles sont souvent situées hors du Doubs, et leur recrutement, d'envergure nationale, reste limité à une petite partie de la population. Leur développement doit relativement plus à l'initiative privée que publique et l'impact local de cet enseignement est moins patent que celui de l'enseignement agricole. Seule la formation horlogère reçoit une visible sollicitude des pouvoirs publics locaux, a participé largement au développement et à la diffusion de l'horlogerie dans le département et en dehors de celui-ci, et, à l'instar de l'Ecole nationale laitière de Mamirolle, a son école nationale à Besançon.

Récolement, repérage et collecte des fonds

Le présent récolement est un instrument de recherche provisoire établi dans le cadre du récolement général de la série M et de l'établissement de son plan de classement avant que le classement définitif de cette série ne soit entrepris.

A la différence du répertoire numérique, **il ne décrit donc pas un fonds classé. Il liste les dossiers actuellement conservés aux Archives sous des cotes et dans des séries diverses ; ces dossiers sont cités sur ce récolement dans l'ordre le plus proche possible où ils seront ensuite définitivement classés, et par conséquent indépendamment des cotes des liasses dans lesquelles ils figurent aujourd'hui.** De façon pratique, le chercheur devra souvent rechercher le ou les dossiers qui l'intéresse(nt) et mentionné(s) dans ce récolement dans une liasse ou plusieurs liasses où se trouvent d'autres dossiers de sujets différents.

D'abord outil de travail interne conçu pour établir le plan de classement puis pour servir de guide au classement des documents, ce récolement est mis à la disposition des chercheurs dans l'attente du répertoire proprement dit ; on espère ainsi pallier dès maintenant, pour la matière concernée, l'insuffisance du fichier manuel de la série M, seul "instrument de recherche" actuellement disponible en salle de lecture mais dont les analyses se révèlent extrêmement lacunaires, pour ne pas dire souvent fautives.

Le récolement sera au besoin complété sommairement dans la suite des travaux de récolement en cours, étant entendu que seul le répertoire définitif fournira de façon exhaustive l'ensemble des fonds réellement versés et classés.

Série M

Plan de classement provisoire

8 M. Commerce et tourisme

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
Généralités²			Renseignements à fournir par le Préfet au min. de la police sur le cours journalier des marchandises, la situation économique, le commerce : instructions, rapports (pour le commerce seulement)	1811 1810-1811	M 2403 partie	Renvoi 6 et 9 M ?
			Elaborations de rapport sur la situation commerciale du Doubs : instructions	1891	M 2443 partie	
			Tarifs spéciaux des chemins de fer : rapport imp. de la chambre de commerce de Paris	1883	M 2343 partie	Pour information ; à mettre en bibliothèque administrative
			Candidatures et concours pour des postes à l'administration centrale du Commerce		M 2329 partie	Eliminations à prévoir
			Organismes consulaires³			Voir M 4179 : instructions sur toutes les élections consulaires (lois des 8/12/1883 et 19/2/ 1908 ; place ou renvoi en 1 U

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
Conseil de commerce Besançon			Création, installation, organisation, comptes-rendus de travaux : arrêtés préfectoraux, p.-v. de séance	1800-1810	M 2403 partie	Création : 12 vendémiaire an X.
Chambre de commerce de Besançon			Création : demandes, avis et rapports, ordonnance royale, arrêté préfectoral ; organisation, fonctionnement électoral et financier : instructions	1819....	M 2403 et 2405 partie	Création par ordonnance royale du 11 mai 1819 ; organisation générale des chambres donnée par les ordonnances royales des 16 et 17 juin 1832. Classer chronologiquement les instructions relatives à la chambre et fournir en analyse les principaux points abordés, et principales dates réglementaires
			Désignation des membres et renouvellement par tiers avec tirage au sort des sortants les trois premières années de fonctionnement : instructions, procédure	1819-1821	M 2405	
			Elections postérieures à 1821 (renouvellement par tiers ou intégral)			Classer par élection. Voir au classement à constituer une collection de listes d'électeurs qui sont communes par ailleurs aux élections au tribunal de commerce et chambres consultatives des arts et manufactures (renvoi 9 M et 1 et 6 U)
			<ul style="list-style-type: none"> ■ dossiers annuels (listes nominatives des électeurs et des résultats, p.-v. d'élections départementaux et des arr., éventuellement travaux de la commission de révision des listes) 	1833-1848 et 1833-1848	M 2405 partie	
				1865-1875	M 2406	
				1876-1889	M 2407	
				1890-1900	M 2408	
				1902-1906	M 2409	
				1908-1910	M 2410	
				1912	M 2426	
				1919, 1921	M 2427	
				1912-1914	M 2412-2413	
			<ul style="list-style-type: none"> ■ listes des électeurs (par canton) ■ listes des électeurs (par arr.) 	1919-1920	M 2423-2425	
			Elections à la Chambre de commerce de Besançon, à la chambre consultative des arts et manufactures de Montbéliard, aux conseils de prudhommes de Besançon et de Montbéliard, au tribunal de commerce de Besançon, au conseil supérieur des sapeurs-pompiers. Listes des	1920-1938	M 4187	Renvoi 9 M, 4 X, 5 et 6 U, R.

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations		
Cercle de commerce de Besançon			membres élus, instructions sur les modalités d'élection : cahier					
			Budgets : projets de budget et comptes de l'année, ordonnance d'autorisation de dépenses et de recettes (imposition sur les patentes) (dossiers annuels)	1819-1881	M 2413-2417	Loi 23 juillet 1820 sur les budgets des chambres.		
			Comptes-rendus annuels imprimés des travaux de la chambre ⁴	1872-1898	M 2418-2421	Voir si on a quelque chose en bibliothèque administrative ; manquent ici 1860-1871 et après 1898).		
			Création. Statuts, avis du min. de l'Intérieur, autorisation (tolérance)	1826-1827	M 2403 partie	Voir si cela s'est transformé en association		
			Ecoles de commerce					
			Ecoles spéciales et lycées de commerce [et d'industrie] à Lyon et Paris. Notices imp. de présentation	1822-1831	M 2403	dont, à Paris, l'école présidée par Lafitte, Perrier...		
			Concours et candidatures pour des postes de maîtres en écoles de commerce		M 2329 partie	Vient du Cabinet		
Attributions de bourses : demandes, arrêtés etc.	?	M 2422 et 2443 parties						
Réglementation commerciale								

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
Réglementation professionnelle⁵	Système bancaire		Renouvellement du privilège de la Banque de France à Besançon : vœux du Conseil général	1891	M 2343 partie	Voir à 10 M les statuts et associations professionnelles. Voir les publications du Conseil car le dossier ne contient pas le vœu...
			Banque de France. Assemblée générale des actionnaires : p.-v. de réunion impr.	1904	M 2443	Pour information ; à mettre en bibliothèque administrative
	Assurances		Dossiers de compagnies d'assurances immobilières	XIXe - XXe s.	M 2590 partie	Il y en a sans doute ailleurs (mêlées aux sociétés mutualistes, 4 X (voir fin 10 M)
			Etats annuels des modifications dans les sociétés d'assurance (toutes catégories confondues, 1924-1925), listes des compagnies d'assurances représentées à Baume (1924-1925), enquêtes annuelles communales sur les sociétés en fonctionnement (1910, 1911, 1925, 1926	1910-1926	M 2602	Provient de la sous-préfecture de Baume (Z ?) ; renvoi à 7 M (assurances agricoles) et 4 X (sociétés de secours mutuel) ; placer en 7 M les instructions sur les assurances agricoles (1924)
			Concours de commissaire-contrôleur des sociétés d'assurances : arrêté	1938	M 2822 partie	
	Bourse de commerce de Besançon		Création : avis, p.-v. de délibération, décret constitutif, plan-calque du bâtiment, règlement intérieur (affiche)	1891	M 2422 partie	Création le 26 mai 1891
			Office ministériel d'agent de change à la bourse. Création, installation, démission	1891-1894	M 2422 partie	Renvoi à 1 U et 8 U
	Courtiers et agents de change		Courtiers et agents de change à Besançon. Demandes de place, contestations : p.-v. de conseils municipaux, rapports de la chambre de commerce...	1819-1822, 1843	M 2404 partie	Voir aussi les magasins généraux
			Constatation du cours des marchandises par des	1866	M 2404 partie	Constatation des prix

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
			courtiers dans les villes où siège une bourse de commerce : affiche du décret du 22/12/ 1866			(mercuriales) : voir 6 M
			Inscription des courtiers en marchandises au tribunal de commerce (loi du 18/7/1866) : avis de la chambre de commerce et du Préfet, instruction	1867	M 2404 partie	Renvoi 1 U et 6 U
			Fixation du tarif du droit de courtage : instructions, liste des taux	1892		
			Etat annuel et comptes moraux du courtage de M. Clerc, courtier assermenté dans les magasins généraux de Besançon et états nominatifs annuels des agents de change et courtiers de marchandises (circ. min. Commerce, du 18 nov. 1871)	1885-1918	M 2443 partie	Un dossier par an ; dans la liasse se trouvent des certificats de cautionnement à placer dans dossiers individuels s'il y en a
	Professions artisanales et commerciales⁶	Colporteurs et marchands ambulants	Pétition du maire de Besançon contre les colporteurs et marchands ambulants : réponse du Préfet	1820	M 2404 partie	Renvoi 4 M ; il ne s'agit pas ici de réglementation générale du préfet sur l'exercice de la profession
		Minoterie	Projet de règlement concernant les meuniers de Besançon	1817	M 1709 partie	
		Boulangerie	Exercice de la profession ; situation de la boulangerie à Besançon (1820)	1813-1823	M 1709 partie	
			Syndicat de la boulangerie à Besançon. projet	1821	M 1709 partie	
			Règlement de la boulangerie à Besançon, Pontarlier, Montbéliard	1846, 1873	M 1710, 1712 et 1713 parties	Renvoi 2 O
		Abattoirs	Abattoirs de Besançon. Réglementation	1855-1860	M 1712 partie	Renvoi 2 O
		Boucherie	Enquête sur le commerce et la police de la	1826	M 1710 partie	

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
Réglementation de la vente	Entrepôts		boucherie : rapport du préfet, questionnaires individuels			
			Création à Besançon d'un entrepôt de denrées coloniales (sucre, coton) : mémoire des négociants, autorisation (1816-1817) ; demandes de renseignements sur le dépôt pour créer celui de Mulhouse (1827)	1816-1827	M 2404 partie	
	Magasins généraux		Création à Besançon d'un entrepôt de grains	1856	M 1712 partie	Renvoi 2 O
			Instauration des magasins généraux (loi du 19/7/1880) : instructions	1880-1881	M 2404 partie	
			Magasin général à la Mouillère (Besançon). Demande d'implantation de M. Jacoulet, entrepreneur en camionnage	1881	M 2404 partie	
		Société anonyme des docks et entrepôts de Franche-Comté à Besançon			M 2404	Autorisé par l'état en 1884
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Demande d'autorisation de ventes en enchères publiques, demande de fixation de droits de courtage (1882-1885) ■ Ouverture d'un entrepôt réel de douanes en annexe au magasin général des docks (1881) ■ Ouverture d'une annexe dans les magasins militaires de Besançon : demande, avis, rapports, arrêté (1895) ■ Tableau mensuel du mouvement des marchandises⁷ ■ Règlements et tarifs imprimés (1882) 			et M 2333 partie	Renvoi à 5 P Renvoi série R
				M 2443 partie	Renvoi à 6 M, économie	

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
	Ventes publiques		Magasins généraux de Pontarlier (création, cautionnement)	1880-1881 ...	M 2404 partie	Pour mémoire. Renvoi 1 U pour les compétences des commissaires priseurs et 8 U pour les dossiers individuels.
	Ventes à la criée		Organisation d'une vente à la criée à Besançon : correspondance, rapport de la ville, renseignements sur des ventes créées dans diverses villes	1872	M 1713 partie	Renvoi 2 O
	Halles		Halles aux grains de Morteau. Réglementation	1855-1860	M 1712 partie	Renvoi 2 O
	Foires et marchés	Doubs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Listes d'instructions concernant les foires et marchés (1816-1852), instructions sur l'instauration des marchés. ■ Fixation du nombre et des jours de foires dans les communes du Doubs : décret impérial du 12 décembre 1806 et tableau, tableaux de 1813, 1817, 1819, 1822-1824, 1849... ■ Enquêtes sur les foires existantes et les produits vendus : instructions, tableaux récapitulatifs, questionnaires communaux (1837, 1876 ...) ■ Création de foires, modification des jours et nombres de foires, locations de places de foires (constituer un dossier par commune, classement alphabétique strict ; mettre en tête les éventuels arrêtés collectifs) 	1e Empire 1800-1914	M 1708 et 1709 parties M 2450-M 2468	Tri intégral à faire dans les liasses qui mêlent tous les documents en dossiers annuels ou géographiques, pour aboutir à l'ordre proposé dans la colonne "contenu" ; dans l'attente du classement, on se reportera au répertoire numérique des cotes de M ou au fichier en salle de lecture pour connaître la période ou les localités concernées par chaque cote précisément. Renvoi à 4 M, police des foires et marchés et suppression de foires aux bestiaux pour fièvre aphteuse, à 2 O
		Départements voisins	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tableaux des foires de Haute-Saône et du Jura ■ Créations ou transferts de foires et marchés de Haute-Saône et du Jura : avis au préfet du Doubs, consultations de communes du Doubs voisines de la localité où s'établit une nouvelle foire (classer par département et ville) 			

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
Poids et mesures	Systèmes de mesures		Poids et mesures et leur contrôle : liste d'instructions (1801-1839)	1840 ?	M 2390 partie	
			Adoption obligatoire des nouveaux systèmes de poids et mesures : instructions ministérielles et préfectorales avec tables de comparaison (dont de Debry) (an IX-XI)	XIXe s.	M 2390 partie	
			Obligation de vérification des mesures et des appareils de mesure et pesage par poinçonnage	XIXe s.	M 2390 partie	
			Dossiers d'instructions par type de marchandise, de secteurs d'activité (pharmacie, médecine) ou d'appareils de mesure		M 2390 partie	
	Service des poids et mesures	Organisation	Organisation du service, fonctionnement des bureaux (un par arrondissement) Personnel. ■ Avis de concours, candidature pour des postes de vérificateurs de poids et mesures ■ Notes signalétiques du personnel et fiches individuelles annuelles ■ Dossiers personnels	1859-1878, 1906-1918, 1926-1941 ? divers	M 2390-2391, 2398 parties M 2329 et 2392-2393, 2398 parties M2393, 2394 et 2398 partie M 2392-2393 et 2398 parties	Ordonnance royale du 18 décembre 1825 et instruction ministérielle du 31 décembre 1825 Vient du cabinet

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
Relations commerciales avec l'étranger⁸			Itinéraires des vérificateurs : arrêté préfectoral annuel (liste des communes à vérifier par bureau)	1910-1919	M 2396	
			Récolement du matériel de mesure du service : inventaires et "comptes de gestion" (= rapport d'activité et sur le personnel) (dossiers annuels)	1912-1914	M 2394	
			Instauration de lieux de pesage	1 ^{er} Empire	M 1708 et 1709 parties	
			Appareils susceptibles d'être utilisés dans la fabrication de monnaie (moutons et balanciers) : arrêté préfectoral d'autorisation, avis des contributions indirectes et de l'administration des monnaies et médailles, croquis de l'appareil (système à balancier)	1907-1917 jusque 1926	M 2397-2401 M 2402	Loi du 29 mars 1901 et décret 1 ^{er} septembre 1906 M 2402 : arrêtés du sous-préfet de Baume (série Z ?)
			Traités de commerce avec la Sardaigne -1852), l'Angleterre et la Belgique (1860-1861), avec la Suisse (1863-1864) : renseignements fournis ou requis pour élaborer les traités, textes des traités, instructions, correspondance avec le min. des Affaires étrangères	1852-1864	M 2355	Les affaires douanières et de contrebande sont à placer en 5 P, éventuellement 1 M si suivies par le Cabinet Renvoi à 1 M (Cabinet) ⁹ La liasse contient en outre ds documents en vrac à répartir dans les rubriques du 8 M
			Tableau imp. par le syndicat des maîtres de forges de Franche-Comté des droits de douanes applicables sur les produits métallurgiques avec l'Angleterre et la Belgique suite aux traités commerciaux avec ces deux pays	1865	M 2389 partie	
	Commerce extérieur		Importation et exportation des ports chinois et avec la Cochinchine : rapports du min. de la	1884-1885	M 2343 partie	Pour mémoire ; à placer en bibliothèque administrative.

Titre	sous-titre 1	sous-titres 2-n	contenu	Dates	Cotes	Observations
			Marine et des colonies Conseillers du commerce extérieur de la France, comité régional de Bourgogne et de Franche-Comté : compte-rendu de séance	1923	M 2822 partie	Idem
	Exportation de produits du Doubs		Certificats d'origine. Réglementation	1897	M 2404 partie	
			Demandes d'exportation de bois : requêtes visées par maires et sous-préfets	1818-1820	M 2404 partie	Affaires traitées par le min. de l'Intérieur, bureau du commerce, non par les douanes. Renvoi à 7 M
	Guerre de 1914-1918		Déclaration des biens et intérêts privés en pays ennemis ou occupés : instructions, états fournis par les commerçants et industriels et l'administration de l'Enregistrement des dettes et créances en Alsace-Lorraine ou dans les pays ennemis, états récapitulatifs nominatifs détaillés par nationalité	1915-1918	M 3007 et 3022	Nationalité allemande, autrichienne, bulgare, turque
			Tourisme			
			Néant			Voir 4 M pour la police des hôtels et restaurants et le casino de Besançon.

A placer en 1 U : Compétences des commissaires priseurs pour les ventes publiques. Pétition de marchands de Besançon : circulaire du min. de l'Intérieur (bureau du commerce) et lettre du procureur général de la cour d'appel de Besançon (1820-1821) ; affaires individuelles (1821-1824), M 2404 partie.

Demande de création d'un conseil de prud'hommes pour l'arr. de Montbéliard, 1822, et instructions sur les élections au tribunal de commerce (M 2403 partie).

A placer en L : état des foires du département par district, 19 vendémiaire an 3 (M 2450 partie)

A placer en 1 P, comptabilité publique : budget du ministère du commerce (bordereau de mandats etc., avis d'ordonnancement) 1892-1908 (M 2445-2449 et partie M 2343) (concernent

notamment les écoles d'industries et les Poids et mesures) ; p. v. d'envoi de fonds du Trésor général du Doubs à d'autres trésoreries, dont l'un porte un cachet " bulle " (1894-1897), retrait de monnaies divisionnaires italiennes, circulation de billon étranger dans le Doubs (enquête) 1896, M 2402 partie.

A placer en 5 P, douanes, fonds de la préfecture : exportation de vins (1819-1820), M 2404 partie.

A placer en R, cahier des charges pour la fourniture de fers à l'armée, M 2404 partie ; approvisionnement de places, frais de réquisitions, nomination à la commission de subsistance chargée de l'approvisionnement du département (ou 6 M ?) : M 1709 partie ; renseignements fournis à l'armée sur les prix et apparence des récoltes en fourrages (1831-1852), M 1710 partie (dossiers annuels)

A placer en W : P.-v. de séances de la chambre de commerce 1940-1947.

1 C'est ainsi que l'on trouve les seuls documents périodiques issus des organismes consulaires qui aient été conservés dans le Doubs.

2 Voir au classement la place définitive de ces quelques documents qui seront complétés notamment par des documents de la liasse M 2117 dont le vrac concerne tous les sujets du 8 M.

3 Sont placés en 9 M les papiers concernant les chambres consultatives des arts et manufactures et les chambres des métiers. Il est à noter que les membres des chambres de commerce et d'industrie et des institutions qui les ont éventuellement précédées sont principalement des industriels et que les travaux internes de ces chambres, ainsi que leurs vœux et les rapports et situations périodiques exigés d'eux par le Préfet ou le ministère du commerce portent proportionnellement plus sur la production industrielle et artisanale que sur le commerce. On renvoie donc à la sous-série 9 M où sont placés de nombreux documents de la chambre de commerce de Besançon parmi des dossiers d'information industrielle constitués par la Préfecture, ainsi qu'à la sous-série 6 M pour la statistique industrielle et commerciale.

4 Voir dans M 2802 une épave de réclamation à la chambre en 1924. Le reste de la liasse est postérieur à 1940.

5 Nota voir aussi M 1709-1713 : ces liasses sont à trier intégralement entre le 6 M et le 8 M, avec renvois éventuels vers le 2 R ; elles contiennent surtout de la réglementation commerciale (voir principaux thèmes abordés dans mes notes prises sur ces liasses).

6 Minoterie, boucherie, boulangerie : il s'agit de la réglementation des professions, non de l'organisation du ravitaillement, ce qui justifie la place de ces liasses en 8 M et non 6 M, même si le renvoi au 6 M est indispensable.

7 On a également les avis d'envoi au ministère du commerce et les récépissés des situations de fin d'année de la société (1887-1895) mais non les états eux-mêmes...

8 Renvoi à 1 M pour les dossiers sur les agents consulaires en fonction en France

9 Voir au classement quel a été le rôle du Cabinet : transmission entre les organismes consultés et services compétents de la Préfecture vis-à-vis des Affaires étrangères (laisser le dossier en 8 M) ou rôle instructeur et coordinateur (place en 1 M) ; l'aspect de l'application directe des traités pour le commerce local est important.